

MAREK GAWEŁKO
Kraków–Lublin

REMARQUES SUR LA SPECIFICITE TYPOLOGIQUE DU ROUMAIN

I. Dan aperçoit trois causes principales de la spécificité du roumain: 1° traits particuliers du latin parlé dans la région des Balkans, 2° influence du substrat et 3° manque d'adstrat latin (c'est-à-dire que jusqu'à la fin du XVIII^e siècle il n'y avait pas d'influence latine sur le roumain)¹.

A cela il convient d'ajouter au moins deux autres causes: 4° influence de langues balkaniques et 5° influence de langues slaves. A. Graur définit cette dernière comme profonde et signale plus particulièrement le vocatif et les numéraux de 10 à 19². A. Niculescu signale le fait que seul le roumain a perdu des mots latins souvent utilisés tels que *amor*, *amare*, *carus* et *sponsa*³. Les trois premiers ont été remplacés par des termes slaves (*dragoste*, *iubire*, *a iubi*, *drag*), le quatrième par un autre terme latin (*sofiă*) et par un terme slave (*nevastă*).

En dépit des nombreux chercheurs qui s'occupent du roumain, la spécificité de cette langue au sein de la famille des langues romanes, plus particulièrement au niveau typologique, est loin d'être définie. Nous apercevons trois raisons à cela. La première est que la spécificité de cette langue est normalement abordée dans des travaux de caractère général, tels les différents livres sur l'histoire de la langue, mais aussi dans des traités de caractère général qui se posent pour but la description du roumain, rédigés il y a des décennies. Parmi ceux-ci on peut signaler le livre d'A. Graur⁴ ou celui d'A. Niculescu⁵. Une constatation caractéristique de ces travaux est, par exemple, celle

¹ I. DAN, *Contribuții la istoria limbii române*, Iași, 1983, p. 17.

² A. GRAUR, *La romanité du roumain*, Bucarest, 1965, pp. 27-28.

³ A. NICULESCU, *Outline History of the Romanian Language*, Bucarest, 1971, p. 49.

⁴ *Op. cit.*

⁵ *Individualitatea limbii române între limbile romanice. Contribuții gramaticale*, Bucarest, 1965.

faite par A. Niculescu: «limba română este o punte între romanitate și non-romanitate în răsăritul Europei»⁶. Aujourd'hui de telles constatations ne suffisent pas. En effet, des travaux contrastifs foisonnent dans le domaine des langues romanes, par conséquent la caractérisation du roumain peut être fondée sur des critères à pouvoir explicatif considérable. A l'occasion, on peut rappeler que déjà H. Steinthal postulait que le trait retenu dans la classification «darf also nicht irgendeine vereinzelte Bestimmung an den Sprachen sein [...], sondern es muß den ganzen sprachlichen Organismus durchdringen und bestimmen»⁷.

La deuxième raison en est que les travaux contrastifs – assez nombreux, il faut le dire – où le roumain est confronté à d'autres langues romanes, manquent de perspective typologique. En d'autres termes, le roumain est normalement opposé à une ou à deux langues romanes, ce qui ne permet pas une classification de ces langues dans le domaine décrit et, partant, la détermination de la place qui y revient au roumain.

Ces deux raisons en entraînent une troisième, celle de méthode. Les diverses classifications définies comme typologiques sont basées en règle générale sur un choix de critères phonétiques et morphologiques, tels que *habere* vs *tenere*, *plus* vs *magis*. Dans le cadre des langues romanes modernes de tels critères n'ont souvent qu'une valeur historique, comme p.ex. la sonorisation des consonnes *p*, *t*, *c* intervocaliques. Dans certaines langues romanes «occidentales», l'évolution de ces consonnes a dépassé le stade de sonorisation. Comme les différenciations du type *habere* vs *tenere* n'intéressent que la forme, leur valeur typologique est très limitée. De plus, en dehors des langues romanes, étant incomparables, ils perdent leur utilité. C'est l'étape des classifications connues, p.ex. de celle de Ž. Muljačić⁸ ou de celle de M. Iliescu⁹.

Pendant les deux dernières décennies on trouve des chercheurs qui postulent des traits définis comme «structuraux». Cependant ces traits n'introdui-

⁶ *Ibid.*, p. 242.

⁷ Cité d'après E. COSERIU, «Sprachtypologie und Typologie von sprachlichen Verfahren», dans *Allgemeine Sprachwissenschaft, Sprachtypologie und Textlinguistik, Festschrift für Peter Hartmann*. Tübingen, 1983, p. 272.

⁸ «Die Klassifikation der romanischen Sprachen», dans *Romanistisches Jahrbuch*, 18, 1967, pp. 23-37.

⁹ *Ressemblances et dissemblances des langues romanes au point de vue de la structure verbale. Actele celui de-al XII-lea Congres Internațional de Lingvistică și Filologie romanică*, I, Bucarest, p. 293.

sent qu'un progrès limité. Par exemple, A. Sörös entend par là «des éléments morphologiques dont l'existence entraîne des changements au niveau syntaxique également (p.ex. l'emploi de *habere/essere* dans la formation des temps composés).»¹⁰ Les chercheurs mentionnés abandonnent des critères tels que le traitement des consonnes *p, t, c* intervocaliques.

Le précurseur de ce type d'approche, qui ne tient compte que de critères synchroniquement valables, est W. Mańczak qui, déjà en 1959¹¹, a effectué une classification des langues romanes fondée non sur un certain nombre de critères choisis *a priori*, mais sur tous les morphèmes apparaissant dans des textes parallèles. En d'autres termes, l'élément de comparaison est l'emploi des morphèmes et non seulement leur inventaire. Cette attitude ouvre des perspectives non seulement pour la classification de nature génétique, mais aussi, et peut-être surtout, pour celle de nature typologique.

Les critères «structuraux», du genre de ceux proposés par A. Sörös, se révèlent d'une efficacité limitée à mettre en évidence la spécificité du roumain, et ceci pour une raison très simple: la spécificité typologique se manifeste non seulement au plan de l'inventaire des formes grammaticales, mais aussi, et peut-être surtout, au plan de leur emploi.

Il y a une décennie, nous avons entrepris la réalisation du postulat de définir la spécificité typologique du roumain sur la base de l'emploi de formes grammaticales. Dans un certain nombre d'articles¹², les cinq langues romanes principales: espagnole, française, italienne, portugaise et roumaine

¹⁰ «Esquisse d'une typologie synchronique des langues romanes», dans *Revue de Linguistique Romane*, 53, 1985, p. 6. Cf. aussi J. GOUDET, «La romanité orientale: considérations méthodologiques», dans *Dacoromania*, 3, 1975-1976, pp. 197-218.

¹¹ W. MAŃCZAK, «Le problème de la classification des langues romanes», dans *Actas do IX Congresso Internacional de Linguística Românica*, I, (Boletim de Filologia XVIII, 1959), Lisbonne, 1961, pp. 81-89.

¹² M. GAWELKO, «Typologie linguistique et romanité du roumain», dans *Dacoromania*, 6, 1981-1982 (1985), pp. 221-232; ID., «Analyse fonctionnelle de la catégorie du nombre dans les langues française, roumaine et polonaise», dans *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 39, 1985 (1986), pp. 131-142; ID., «Osservazioni sulla classificazione delle lingue romanze», dans *Filologia Moderna*, (Pisa), 8, 1986, pp. 183-194; ID., «La catégorie linguistique du nombre dans les langues française, roumaine et polonaise, et la tendance à l'abstraction», dans *Revue Roumaine de Linguistique*, 32, 1987, pp. 355-363; ID., «O możliwości wykorzystania polszczyzny dla ustalenia cech typologicznych języka rumuńskiego», dans *Roczniki Humanistyczne*, 37-38, 1989-1990, fasc. 5, pp. 71-75; ID., «Sur un trait typologique du roumain (adjectif de relation)», dans *Roczniki Humanistyczne*, 39-40, 1991-1992, fasc. 5, pp. 83-91; ID., «Position du sujet et typologie du roumain», dans *Studia Universitatis Babeş-Bolyai. Philologia*, 40, 1995, fasc. 3-4, pp. 69-87.

sont opposées à une langue slave, notamment au polonais, et à une langue germanique, notamment à l'anglais. En ce qui concerne le roumain, c'est la considération du polonais qui permet de mieux expliquer certaines de ses particularités déviantes.

Une telle perspective connaît des limitations. Cependant, elle permet d'établir une classification des langues romanes fondées sur des critères fonctionnels où une place particulière est assignée au roumain. On contribue ainsi à détecter des influences slaves au plan fonctionnel, but qui n'est pas atteint par les travaux consacrés expressément à l'établissement des influences slaves¹³, qui n'atteignent que marginalement l'aspect fonctionnel.

Ci-dessous, nous donnons un exemple d'analyse contrastive des langues romanes fondée sur un trait fonctionnel. Nous avons choisi l'emploi de verbes qui marquent la position. La différence générale entre les langues romanes et slaves est que celles-ci tendent à exprimer le mode de se trouver d'un objet dans toutes les situations d'énonciation tandis que celles-là le font en général dans les cas où cette position est difficile à établir sur la base du contexte linguistique ou extra-linguistique.

En principe, toutes les langues romanes sont à même d'exprimer la position au moyen d'un verbe, d'une façon synthétique ou analytique, comme dans fr. *J'étais assis sur le lit.* (E 49) – esp. *Yo estaba sentado en la cama.* (E 37) – it. *Io ero seduto sul letto.* (E 38) – prt. *Eu estava sentado na cama.* (E 64) – roum. *Eu ședeam pe pat.* (E 24) – ang. *I was sitting on the bed.* (E 33) – pol. *Siedziałem na łóżku.* (E 23).

Cependant, un cas fréquent est que seul le polonais, éventuellement accompagné du roumain et de l'anglais, détermine la position, comme dans fr. *Elle était au second rang, cachée par une de ses compagnes* (E 19) – esp. *Estaba en segunda fila* (E 15) – it. *Era nella seconda fila* (E 15) – prt. *Estava na segunda fila* (E 47) – roum. *Ședea în rândul al doilea, îndărătul unei tovarășe de-ale ei* (E 9) – ang. *She was in the second row* (E 15) – pol. *Siedziła w drugim rzędzie* (E 11). En effet, dans cet exemple, seuls le polonais et le roumain expriment linguistiquement la position, par ailleurs évidente: il s'agit de personnes assises devant une bière.

Le tableau qui suit rend compte de la quantité des verbes de position dans nos textes parallèles¹⁴.

¹³ Par exemple E. SEIDEL, *Elemente sintactice slave în limba română*, Bucarest, 1958.

¹⁴ a) J. ANDRZEJEWSKI, *Popiół i diament*, Varsovie, 1974; *Cendres et diamant*, Gallimard, 1967; *Cenizas y diamantes*, Barcelone, 1966; *Cenere e diamanti*, Milan, 1964; *Cenușă și diament*, Bucarest, 1969 (p. 60-123 de l'original polonais; en abrégé CD);

	FR.	ESP.	IT.	PRT.	ROUM.	ANG.	POL.
E	6	5	5	4	12	11	16
CD et Q	5	12	15	×	16	×	34

L'analyse des exemples retenus dans le tableau appelle les remarques suivantes.

1° Si le modèle est roman, le polonais n'introduit souvent pas non plus de verbe de position et se contente du verbe à sémantique générale *być* 'être' ou *znajdować się* 'se trouver'.

2° Quatre catégories de langues se laissent envisager: 1) le polonais, où les verbes de position sont les plus fréquents; 2) le roumain et l'anglais où ils sont un peu plus rares; 3) l'espagnol et l'italien et 4) le français et le portugais où ils sont les plus rares.

La conclusion générale concernant le roumain est évidente: cette langue se sépare d'une façon évidente, mais limitée des langues sœurs en se rapprochant du polonais.

Une autre remarque concerne la relation entre le choix du verbe de position polonais et ses équivalents romans. Il y a relativement peu de différences dans le cas du verbe le plus fréquent: *siedzieć* 'être assis'. Dans un pourcentage considérable de cas, les verbes équivalents romans marquent également la position. Au contraire, le verbe *wisiec* 'être suspendu' a pour équivalents des verbes à sémantique générale comme *être*, *se trouver* ou un tour présentatif du type *il y a*.

Dans le tableau, nous tenons compte des moyens synthétiques et analytiques d'exprimer la position. Si l'on se limitait aux premiers, le roumain serait encore un peu plus proche du polonais.

Nous avons choisi cet exemple en raison de son caractère typique: l'analyse de différents problèmes conduit à une conclusion analogue à celle qu'on peut tirer de cet article: le roumain se sépare quelque peu des langues sœurs

b) A. CAMUS, *L'étranger*, Gallimard, 1942; *Lo straniero*, Tascabili Bompiani, 1988; *El extranjero*, Madrid-Buenos Aires, 1982; *O estrangeiro*, Livros Unibolso, Lisbonne; *Străinul*, dans *Străinul, Ciurma, Căderea, Exilul și împărăția*, RAO International Publishing Company, Bucarest, 1993, pp. 27-92; *Obcy*, Varsovie, 1991; *The Outsider*, Penguin Books, 1982 (première partie; en abrégé E);

c) H. SIENKIEWICZ, *Quo Vadis*, Varsovie, 1990; *Quo vadis...*, Paris, 1971, Le livre de poche 3161; *Quo vadis?*, Milan, 1984; *Quo vadis*, Barcelone, 1967; *Quo Vadis?*, Livros de bolso Europa-America, Mem Martins, 1974; *Quo vadis*, Bucarest, 1945, 2^e éd. (chapitres X-XII du premier volume de l'original polonais; en abrégé Q).

et se rapproche du polonais. Telle est la situation observée dans un certain nombre de domaines. Ainsi le roumain montre une facilité plus grande que les langues sœurs à employer les adjectifs de relation sans atteindre pour autant une richesse énorme des langues slaves dans ce domaine (p.ex. pol. *kasyno oficerskie*, roum. *un cazinou ofițeresc* vs fr. *un casino pour les officiers*, it. *il circolo degli ufficiali*, esp. *un casino para los oficiales*, prt. *um casino para oficiais*; roum. *curți țărănești* vs it. *i cortili dei contadini*, etc.). Dans le domaine de la catégorie du nombre, on peut signaler un détail: après le verbe *chasser* le nombre du nom roumain ou polonais qui suit est généralement en rapport avec les réalités extra-linguistiques, tandis que le français donne la priorité au singulier, p.ex. pol. *Pojechali polować na kaczki, wilki, zające, na dzika, na niedźwiedzia*, roum. *Ei au plecat să vâneze rațe, lupi, vulpi, iepuri, urși, mistreți* vs fr. *Ils sont partis chasser le canard, le renard, le sanglier, l'ours*, etc.¹⁵ Dans le domaine de l'ordre des mots, on peut signaler la facilité du roumain à invertir le sujet, qui le rapproche du polonais et sépare quelque peu des langues sœurs¹⁶. Dans le domaine des prépositions, les langues slaves possèdent des prépositions par excellence sémantiques, p.ex. en polonais les prépositions les plus fréquentes sont *w* 'dans' et *na* 'sur'. Dans les langues romanes, les prépositions les plus fréquentes sont *de* et *à/a*, souvent grammaticalisées. La position du roumain est intermédiaire pour deux raisons: 1° la préposition *de*, la plus fréquente, est plus rare que dans les langues sœurs et 2° la deuxième préposition hautement grammaticalisée: *pe* est sensiblement plus rare que les prépositions sémantiques *în* et *cu*¹⁷. Pour l'instant, la liste des problèmes qui ont fait l'objet de notre analyse n'est pas longue. Même si la conclusion relative à la position du roumain se confirme dans un grand nombre de domaines examinés, le recours à l'influence slave pour expliquer les emplois analogues observés en roumain et dans des langues slaves n'est pas pour autant automatique. Seule une étude historique est susceptible d'élucider la vraie raison de cet état de choses.

Nous sommes d'avis que la typologie des langues apparentées doit déboucher, tôt ou tard, sur la perspective historique et sur la perspective aréale. Seule la dernière a été prise en considération dans cet article.

¹⁵ Pour plus de détails, cf. GAWELKO, *Analyse fonctionnelle de la catégorie du nombre*; ID., *La catégorie linguistique du nombre*.

¹⁶ Cf. surtout ID., «Position du sujet et typologie du roumain»; ID., *L'étude de l'ordre des mots dans les langues romanes*, vol. I: *La position du sujet*, Lublin, 1996, p. 253.

¹⁷ Cf. ID., *Classification des langues romanes et pouvoir explicatif des critères* (à paraître).

La classification des langues romanes fondée sur l'emploi de formes peut être conçue de façons variées. Les résultats qu'elle est à même de fournir sont moins évidents que ceux fondés sur le répertoire de formes. Elle ouvre cependant une perspective de réaliser le postulat de Steinthal évoqué plus haut. De plus, introduisant des critères fonctionnels, elle permet de comparer les langues non apparentées. Cette qualité facilite la détermination des langues déviantes non seulement par leur éloignement des langues du centre, mais aussi par leur similitude typologique aux langues voisines. Le caractère déviant du roumain (synthétisme) et celui du français (analytisme) présentent sans doute un rapport avec la position géographique de la Roumanie et de la France. Pour la classification génétique des langues romanes le point de repère est constitué bien entendu par le latin. La classification typologique est, d'une part, en rapport avec l'héritage latin, mais d'autre part, elle ne saurait ignorer les langues voisines non romanes.

UWAGI O SPECYFICE TYPOLOGICZNEJ JĘZYKA RUMUŃSKIEGO

S t r e s z c z e n i e

Dotychczasowe klasyfikacje języków romańskich są oparte na inwentarzu form, a nie na ich użyciu. Przedstawiona analiza jest jedną z serii, której celem jest wykazanie funkcjonalnych cech specyficznych języka rumuńskiego. Badane są czasowniki wyrażające pozycję, takie jak *siedzieć*, *wisieć*. Okazuje się, że język rumuński częściej niż inne języki romańskie wyraża pozycję, dzięki czemu zbliża się do języków słowiańskich.

Artykuł zawiera też uwagi dotyczące metody ustalania cech specyficznych języków romańskich należących do stref peryferycznych, tzn. języka rumuńskiego i francuskiego. Postulowane jest powiązanie tego typu badań z danymi dostarczonymi przez językoznawstwo arealne.